



VAE DEIS : Diplôme d'Etat d'ingénierie Sociale

Niveau 7* - 24 heures

* nouvelle classification anciennement niveau I

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2024

Présentation

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur.

Depuis 2002, la **Validation des Acquis de l'Expérience – VAE** – permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification, d'une qualification en faisant valider son expérience professionnelle en lien avec le diplôme choisi.

La démarche de VAE, un processus à portée formative

Toute situation de travail et/ou sociale ne constitue pas de fait un temps d'apprentissage à part entière. Il serait, en effet, trop simpliste de penser qu'il suffit d'avoir fait pour dire que l'on sait faire. La compétence professionnelle, par définition, renvoie aux résultats obtenus dans un contexte. L'enjeu d'un apprentissage repose sur la capacité à transférer cette adresse dans une situation nécessairement différente. Il semblerait que cet exercice soit facilité par une prise de conscience des mécanismes acquis, des connaissances mobilisées, ...du processus qui a conduit aux résultats d'une part et à la prise de conscience de la portée des résultats obtenus d'autres part.

Par prise de conscience, il convient d'entendre, en particulier dans le champ du travail social, la mise en mot, l'utilisation de concepts appropriés pour décrire et apprécier l'expérience observée.

De plus, la pédagogie telle que proposée par le Collège Coopératif PAM centrée sur **une logique de parcours**, accorde **une importance particulière au fonctionnement des groupes en accompagnement**. Un collectif en accompagnement revêt une dimension formative à part entière qui vient rejoindre l'un des principes structurants de l'exercice du métier.

L'ensemble de ces réflexions explique la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la VAE selon le principe de la pédagogie coopérative. Les accompagnements s'organiseront en alternant des journées collectives en grand groupe (6 à 8 personnes) et petits groupes (3 à 4 candidats), tout en assurant un suivi à distance du travail d'écriture nécessaire à l'élaboration du Livret 2.

Publics

Toute personne quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la **VAE**. Peuvent être prises en compte (pour moins de la moitié des activités) des périodes de formation, d'apprentissage, de mise en situation en milieu professionnel...

Compétences visées

Descriptif métier

Les transformations sociales, la territorialisation et la complexité croissante des dispositifs liés aux politiques sociales et à l'action sociale et médico-sociale, les exigences d'adaptation et de qualité des réponses à apporter aux besoins des usagers, la prise en compte du contexte européen impliquent pour les organisations des besoins de compétences accrues, sur des profils de cadres managers et de cadres développeurs. Le métissage des compétences existe entre ces deux profils. Ainsi, si les titulaires du diplôme d'État d'ingénierie sociale ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines.

Ils sont tout d'abord des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. Ces compétences sont également transférables dans le champ de la formation.

Les interventions de ces professionnels reposent sur trois domaines de compétences

DC1 la production de connaissances

DC2 la conception et la conduite d'actions

DC3 la communication et les ressources humaines

Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient mais qui s'articulent autour de :

L'expertise et du conseil

La conception et le développement

L'évaluation

Ces fonctions et les compétences associées ont pour caractéristique de s'appuyer sur des démarches de coproduction, à l'interne et à l'externe des organisations. Elles contribuent en conséquence à l'articulation et à la mise en cohérence des objectifs, des missions et des moyens de l'action sociale à travers ses politiques et ses interventions. A l'intersection des domaines politique et technique, elles permettent d'éclairer la compréhension des enjeux propres à chacun d'eux et de favoriser leur rapprochement.

Ce diplôme vise à répondre à la fois au perfectionnement de ceux dont la fonction d'encadrement nécessite aujourd'hui de solides compétences analytiques et méthodologiques pour concevoir l'action et l'organiser et aux besoins de qualification de ceux qui postulent à des responsabilités engageant l'orientation et la décision, relatives à leur mission, dans une perspective de développement.

CURSUS

RENTREE : 2 sessions par an selon les inscriptions (mai et novembre)

Durée : env. 6 mois

Cours : 24h ou plus

RYTHME : 1 séance de 2 à 3h / mois

TARIFS

1650 €

Frais de dossier : 100€

Financements possibles
voir onglet FINANCEMENTS

CONTACT

Responsable formation

Philippe NECTOUX

Informations

Carine BAUVAL

cbauval@collcoop.org

04 42 10 02 37



Admission

Constitution d'un dossier d'admission
Entretien de sélection

Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont consultables sur notre site internet
www.collcoop.org

Partenaires



Contenu de l'accompagnement

La rédaction du livret 2 permet de candidater à la validation de tout ou partie des 3 domaines de compétences suivants :

Il est nécessaire de valider les 3 domaines de compétences pour obtenir le DEIS :

DC1 la production de connaissances

DC2 la conception et la conduite d'actions

DC3 la communication et les ressources humaines

L'accompagnement : en présentiel et distanciel : 1ère et dernière séance en présentiel.

Programme de 24h – Séances d'accompagnement de 2 à 3 heures (Durée : env. 6 mois)

1 séance par mois. Les dates sont prévisionnelles et sont fixées lors de la 1ère séance avec votre accompagnateur-trice.

Possibilité de demander des heures supplémentaires.

FINANCEMENTS POSSIBLES :

CPF avec ou sans abondement de l'employeur - France Travail (Pôle emploi), Plan de développement de compétences, OPCO, Congés VAE, Transition Pro, financement par la **région SUD** Pass individuel "accompagnement" ou "post-jury" selon les situations. Contactez nous pour plus d'informations.

TARIF : : 1650€ + 100€ de frais de dossier et d'entretien
Nous établissons les devis sur demande.

Plus d'infos



Recrutement

En continu :

Janvier à décembre

Entretien de sélection : sur convocation après réception du dossier de candidature et obtention de la **recevabilité**

Demande à faire sur le site de l'ASP

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deis-telechargements>

Comptez 2 mois pour une réponse de l'ASP

Dispenses

La possession d'un titre ou d'un diplôme vaut dans certains cas, prévus par les textes, l'acquisition de blocs de compétences...

Vérifiez que vous pouvez prétendre à une dispense sur le site de l'ASP

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/dispenses-et-allegements>

Certification

Certificateur : **DREETS PACA**

Validation des compétences par un jury :

3 possibilités : **Validation totale** de votre livret : vous **obtenez votre diplôme**.

Validation **partielle** : 1 ou 2 domaines validés. 2 choix : représenter votre livret modifié ou passer les domaines manquants par la formation **Les domaines validés sont acquis à vie**.

Aucune validation : il faut déposer un nouveau livret 2 dans un délai de 3 ans (à compter de la date de la recevabilité) - Nous pouvons vous accompagner dans la reformulation de votre livret.